



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**Lotissement des Monts
rétrocession des parties communes – n° 130/2016**

Date de la convocation : 21/10/2016 Date d’Affichage : 09/11/16 au 30/11/16 Date Notification : 09/11/16
Nombre de membres : * en exercice : 37 * Présents : 33 * Votants : 36

Séance ordinaire du 7 novembre 2016
L’an deux mil seize le sept novembre à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E) – Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	R
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	R
Frédéric LEMONNIER	P	Nicole GRENTE	P	Catherine AFFICHARD	P	Chantal MARTINE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	A	Patricia MARIE	P
Francis LANGELELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	P	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P				

AVAIENT DONNE POUVOIR : *Mme VILLAIN à Mr MACE,
Mr LEMAÎTRE Jean-Marc à Mr ARTHUR.
Mme PROD’HOMME par Mme CONSTANT.*

ABSENT : *Mr COSSE.*

Mr Jacques LEMONCHOIS désigné conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

**LOTISSEMENT DES MONTS –
RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES – n° 130/2016**

Monsieur le Maire que le conseil municipal de la commune historique de Villedieu-les-Poêles en date du 8 Février 1984 a décidé « d'intégrer les voiries du lotissement des Monts dans le domaine public de la commune ».

Or, à ce jour la commune n'est toujours pas propriétaire des parties communes de ce lotissement des années 1973 car l'ensemble des démarches administratives n'avait pas abouti.

A plusieurs reprises, à la demande des propriétaires résidents du lotissement (19 lots), les municipalités successives ont été sollicitées pour la reprise des parties communes dans le domaine public de la commune.

C'est pourquoi, il a rencontré le 29 septembre 2016, les propriétaires de ce lotissement pour reprendre la procédure administrative en vue de l'acquisition à titre gratuit des parties communes de ce lotissement cadastré section A.D n° 122 d'une superficie de 1 171 m².

Il précise que l'ensemble des frais lié à cette acquisition seront à la charge de la commune nouvelle Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (36)***

- 1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou la 1^{ère} Adjointe à acquérir à **titre gratuit** les parties communes du lotissement des Monts (19 lots), cadastré section A.D n° 122 d'une superficie de 1 171 m².
- 2°) **DIT** que l'ensemble des frais et notamment les frais de rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- 3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou la 1^{ère} Adjointe à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

AR-Préfecture de Saint Lo

Acte certifié exécutoire

050-200054732-20161107-20161107130B-AU

Réception par le Préfet : 09-11-2016

Publication le : 09-11-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE